GUIDE RAPIDE SUR LA FISCALITÉ AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PRÉSENTATION DE CE GUIDE : DÉFINITION, PROCESSUS D'ÉLABORATION ET PUBLIC CIBLÉ

Ce guide est destiné à tous les membres du personnel d'Oxfam, à l'ensemble de nos partenaires ainsi qu'à toutes les personnes travaillant autour des problématiques liées à la justice de genre ou à la justice fiscale au niveau des programmes et souhaitant en apprendre davantage sur comment associer nos actions liées à l'engagement civique et à la recevabilité afin de décupler notre impact sur la réduction des inégalités. Ce document n'est pas destiné à établir une nouvelle politique d'Oxfam en matière de justice fiscale, mais à soutenir notre travail visant à favoriser l'engagement des OSC et des citoyens en faveur de politiques fiscales équitables pour les femmes. Ce guide a été élaboré avec le soutien du Women's Budget Group (R.-U.). Il s'accompagne de ressources complémentaires, notamment des études de cas et des séminaires en ligne. Ce guide complète le Guide rapide sur la budgétisation sensible au genre et les ressources connexes publiés en 2018.

LES POLITIQUES FISCALES QUI NE FONT PAS ÉVOLUER LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES NE SONT PAS JUSTES !

La justice fiscale implique que les budgets gouvernementaux (à savoir les recettes et les dépenses) permettent à chacune et chacun d'exercer ses droits.

Dans tous les pays et à tous les niveaux, la répartition du pouvoir et des ressources entre les femmes et les hommes n'est toujours pas équitable. Les problèmes sont exacerbés lorsque les inégalités entre les femmes et les hommes s'entrecroisent avec d'autres inégalités fondées sur l'origine, la classe sociale, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Les budgets constituent un outil important permettant aux gouvernements de redistribuer l'argent et de réduire les déséquilibres, notamment ceux liés au genre. Ils sont par ailleurs un pilier de ce que l'on appelle le « contrat social », c'est-à-dire le contrat établi entre un gouvernement et les citoyens en vertu duquel les individus versent de l'argent au gouvernement en contrepartie de fonctions exercées au nom de la population, un droit que tous les citoyens devraient avoir la possibilité d'exercer de façon concrète et équitable.

En théorie. Mais en pratique, les politiques fiscales sont souvent conçues de sorte que ceux qui possèdent le plus ne payent pas davantage que les autres, alors que d'énormes sommes d'argent se volatilisent à cause de l'évasion fiscale de grandes entreprises florissantes et, souvent, d'incitations fiscales ou de cadeaux offerts aux investisseurs à mauvais escient. Les impôts peuvent avoir un impact sur les femmes et les hommes de manières explicites ou implicites. Cela entrave le droit des groupes d'individus plus pauvres et plus marginalisés, particulièrement des femmes appartenant à ces groupes, d'accéder aux ressources dont ils ont besoin pour satisfaire leurs besoins essentiels. Ces femmes n'ont peut-être eu aucune possibilité de participer au processus global de définition des politiques fiscales et budgétaires, et n'ont peut-être aucun moyen de s'assurer que le gouvernement gère le budget conformément aux objectifs définis. Voilà ce que l'on appelle un budget inéquitable pour les femmes.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?

D'un point de vue économique, les inégalités entre les genres sont très visibles en ce qui concerne l'emploi, la rémunération, la propriété immobilière et foncière, et les niveaux de violence et d'exploitation subis. Les besoins et l'accès des femmes aux services publics, aux infrastructures adaptées liées aux routes, à l'énergie et à l'eau, ainsi qu'à la sécurité sociale peuvent être différents de ceux des hommes. Parmi les facteurs à l'origine des inégalités entre les genres figurent les immenses déséquilibres dans la répartition du travail de soin et des travaux domestiques non rémunérés, la participation et la représentation des femmes et des hommes dans les prises de décision, et la capacité des femmes et des hommes à forcer les gouvernements à rendre des comptes. Nombre de ces problématiques, particulièrement le travail de soin et les travaux domestiques non rémunérés, sont absentes de la pensée économique dominante. Par conséquent, les femmes sont sujettes à une insécurité économique plus importante à chaque instant, tout au long de leur vie et au fil des générations.[1]

Si Oxfam s'est fixé pour mission de construire, avec d'autres acteurs, une économie participative reflétant parfaitement les besoins et les droits des femmes, des hommes et des minorités de genre, nous devons également revoir et renouveler notre vision de la fiscalité et des dépenses afin que ces aspects nous aident véritablement à lutter contre les inégalités économiques et entre les genres. Cela implique d'étudier de plus près les impôts – d'où viennent les recettes, qui sont les contribuables **et** quelles sommes sont collectées – afin de comprendre comment ils affectent les femmes, les hommes et les minorités de genre, ainsi que leur impact sur les inégalités entre les genres. Cela implique par ailleurs de s'assurer que chacune et chacun, notamment les victimes d'autres formes de discriminations, contribue aux décisions en matière de politique et d'administration fiscales et est en mesure d'agir si le gouvernement ne tient pas ses promesses.

Cela s'inscrit dans la lignée des engagements mondiaux, notamment ceux pris en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, plus récemment, des Objectifs de développement durable, qui ne pourront pas être atteints sans budgets et économies tenant compte du genre et permettant de faire évoluer la situation.

DES POLITIQUES FISCALES QUI N'ONT JAMAIS TENU COMPTE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Les principes d'équité et de justice devraient être pris en compte dans le processus d'élaboration des systèmes fiscaux[2]. Cela permettrait de garantir que la majeure partie des contributions émane des individus ayant les moyens de payer afin de réduire les inégalités, de redistribuer les recettes et la richesse, et d'assurer le fonctionnement des structures sociales. De même, les impôts devraient permettre de récolter suffisamment de recettes pour investir convenablement dans les services publics, et les opportunités d'optimisation ou d'évasion devraient être éliminées. Au-delà de la génération et de la redistribution des recettes, les impôts ou les taxes peuvent être collectés pour façonner et transformer – explicitement ou implicitement – les choix et comportements des contribuables, comme dans le cas des taxes sur l'utilisation des sacs en plastique.

Concrètement, la plupart des systèmes fiscaux ont marginalisé les femmes[3]. Ils ne sont pas conçus de façon à porter suffisamment d'attention à leurs conséquences (réelles ou potentielles) sur : la part élevée et disproportionnée de la responsabilité du travail de soin non rémunéré assumée par les femmes et leur manque de ressources et de solutions de mobilité, la responsabilité de la société en matière de financement des services et infrastructures de soins, et enfin les revenus toujours faibles des femmes et la « richesse des hommes » issue des inégalités en matière de travail de soin[4]. Par ailleurs, les femmes restent dans une large mesure exclues des décisions et mécanismes de redevabilité en matière de fiscalité.

Le modèle de développement largement adopté depuis les années 1980 a fragilisé le rôle de la fiscalité dans la recherche de l'équité sociale, y compris de l'égalité entre les genres, des défenseurs de ce modèle avançant que l'amélioration de l'efficacité du marché revêt une importance supérieure[5].

- Les impôts directs ont été réduits : les taux d'imposition sur les revenus, notamment pour les revenus les plus élevés, ont été baissés dans de nombreux pays[6]. Les taux moyens d'imposition des entreprises à l'échelle mondiale ont également chuté, passant de 38 % en 1993[7] à 23,7 % en 2015[8]. Dans les pays riches, les impôts sur le capital ont très rapidement chuté[9].
- Les impôts indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les autres taxes sur les ventes ont augmenté, en partie pour pallier le manque à gagner engendré par les baisses des impôts directs et des droits de douane. La TVA est présentée comme un impôt facile à collecter et n'offrant que peu d'opportunités d'évasion fiscale (bien qu'en réalité, les taux d'évasion puissent être très élevés). Les droits de douane à l'importation ont été réduits dans le cadre d'une volonté de favoriser la libéralisation des échanges[10].
- Les gouvernements estimant que les coûts associés aux services et établissements publics sont trop élevés se tournent vers les redevances d'utilisation pour compenser une partie de ces coûts. Les pays à faible revenu et en développement tirent une partie de plus en plus importante de leurs recettes des redevances d'utilisation, bien que ces recettes demeurent modestes[11].
- Le recours aux crédits d'impôt, aux dérogations, déductions, allègements fiscaux ou taux spécifiques (« dépenses fiscales ») est de plus en plus fréquent. La plupart de ces mesures sont improductives et inutiles, et peuvent réduire drastiquement les recettes publiques, modifier le type d'imposition de différents groupes et « renverser »[12] les principes de capacité de paiement et d'équité verticale, tout en étant souvent invisibles dans les budgets et analyses budgétaires[13]. Avec les baisses des taux d'imposition des entreprises, les dérogations fiscales ont contribué à la chute de près d'un tiers des impôts versés en pratique par les grandes entreprises depuis l'an 2000[14].

- L'ampleur désormais industrielle de l'évasion fiscale des entreprises et des particuliers implique que les états collectent aujourd'hui des sommes bien inférieures à ce qu'ils pourraient percevoir[15].

Individuellement et collectivement, ces changements ont engendré des conséquences négatives sur l'égalité entre les genres, particulièrement dans les situations de pauvreté, où ces inégalités sont souvent exacerbées. Alors que la charge fiscale s'est détournée des revenus et de la richesse, nous avons assisté à une volonté (y compris dans le cadre des mesures d'austérité) de réduire le financement accordé par les gouvernements en faveur d'un accès gratuit et universel aux services et infrastructures publics, dont les femmes sont davantage dépendantes (voir l'encadré).

Si les femmes dépendent davantage des services et infrastructures publics ainsi que des aides sociales financés par les recettes fiscales, c'est principalement pour les raisons suivantes :

i. Elles ont davantage besoin des services publics que les hommes : elles ont recours aux services de maternité, et les femmes adultes et les jeunes filles doivent bénéficier d'un accès aux services leur permettant d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes[16], et plus les individus vieillissent, plus ils dépendent de différents services. Les hommes épousent des femmes plus jeunes qu'eux[17] : les femmes sont par conséquent susceptibles de vivre plus longtemps que leur mari et de se retrouver seules à mesure qu'elles vieillissent et deviennent de plus en plus fragiles.

ii. Ce sont les femmes qui prennent majoritairement soin des autres usagers[18] des services publics, et leur rôle d'aidantes implique qu'elles sont plus susceptibles de compter au sein de leur foyer d'autres personnes ayant besoin des services publics, par exemple les enfants, ou encore les personnes handicapées et âgées.

iii. Les femmes sont susceptibles de bénéficier davantage des services publics – les responsabilités en matière de soins impliquent que plus souvent, elles sont à leur compte, travaillent au sein de l'économie informelle, travaillent moins d'heures rémunérées, sont victimes d'écarts de salaire par rapport aux hommes et possèdent moins d'économies et de biens[19]. Les femmes sont moins susceptibles d'avoir les moyens de se tourner vers des services privés, et plus susceptibles de bénéficier des services publics.

iv. Davantage de femmes que d'hommes sont employées dans le secteur public, y compris souvent à des postes qui se substituent au travail non rémunéré fréquemment assumé par les femmes, et qui sont donc considérés comme étant plus adaptés aux femmes[20]. L'emploi dans le secteur public peut également être davantage compatible avec les responsabilités familiales, un argument qui pourrait séduire les femmes actives.

v. Les femmes sont plus susceptibles de combler les lacunes dans les services publics en raison du travail de soin non rémunéré qu'elles assument, et parce que les inégalités salariales impliquent que leurs revenus sont moins indispensables.

vi. Les femmes ont davantage recours à certaines aides sociales : elles peuvent percevoir des dédommagements pour leur travail d'aidantes ou pour d'autres responsabilités familiales précises, qu'elles sont plus susceptibles que les hommes d'assumer. Elles sont également généralement plus pauvres que les hommes. Toutefois, elles sont moins susceptibles de contribuer aux systèmes de retraite ou de sécurité sociale publics[21]. Quand bien même, des modifications de ces systèmes peuvent engendrer des conséquences plus importantes pour les femmes que pour les hommes, par exemple dans le cas des réformes des retraites dans lesquelles les conditions d'attribution ont été modifiées et sont désormais moins favorables aux femmes.

QUESTIONS CLÉS À DESTINATION DES MILITANTS DANS LES DOMAINES DE LA FISCALITÉ ET DES QUESTIONS DE GENRE

En pratique, la « désimposition structurelle » bénéficiant surtout à l'élite et aux grandes entreprises n'a pas permis de lutter contre les inégalités entre les genres et s'avère contradictoire vis-à-vis de nombreux engagements, y compris les Objectifs de développement durable et leur idée centrale : *leaving no one behind* (ne laisser personne de côté). Dans votre pays :

- Quels ont été les principaux moteurs des réformes des politiques fiscales ? Pour quelle catégorie de population les réformes sont-elles présentées comme bénéfiques ?
- Quel est le programme de réforme fiscale actuel du gouvernement ? De quelle manière tient-il compte de la parité et de l'égalité entre les genres ? Où se situe-t-il par rapport aux priorités des organisations de femmes et des universitaires ou chercheurs féministes ?

Les différentes formes de fiscalité n'engendrent pas les mêmes conséquences pour les femmes et les hommes, mais la somme des recettes collectées est tout autant, si ce n'est plus, importante. Cette somme doit être suffisamment élevée pour qu'un gouvernement puisse investir en faveur des services publics dont ont besoin les femmes et les hommes, en ne perdant pas de vue les autres dépenses gouvernementales affectant son « espace fiscal » d'augmentation des dépenses.

- Que se passe-t-il au regard du niveau des recettes fiscales, et quel parallèle établir avec les besoins liés aux services publics et à la sécurité sociale ?
- Quels groupes de femmes et d'hommes sont les plus durement touchés par les changements en matière de fiscalité, de sécurité sociale ou d'autres dépenses publiques ?

Les politiques macroéconomiques générant des emplois inclusifs nécessitent des recettes fiscales progressives et des dépenses d'investissement public. Les investissements ciblant précisément la réduction des inégalités doivent permettre d'augmenter l'emploi et les recettes fiscales, et pouvoir s'auto-financer. Les politiques fiscales ciblant la réduction des dépenses et des impôts, ou les rendant plus régressifs, ont tendance à avoir un impact plus important sur les individus pauvres, notamment les femmes.

- Quel est le ratio recettes fiscales/PIB ? Quelle part de recettes fiscales potentielles le gouvernement collecte-t-il réellement ? À quel niveau se situe le manque à gagner lié à l'évasion et aux dérogations fiscales ?
- Si des réductions d'impôts ou des changements fiscaux impliquent une baisse des sommes disponibles pour les services publics, quel est l'impact de ces réductions sur les femmes et les hommes ?

Les recettes peuvent provenir d'une multitude d'impôts : taxes directes (impôts sur les revenus et impôts sur les sociétés), taxes indirectes (TVA sur les biens et les services, et droits de douane ou à l'importation), et taxes spécifiquement liées aux services publics ou à l'accès aux ressources (souvent appelées redevances d'utilisation ou d'usage). Les dérogations fiscales réduisent considérablement les recettes, exercent un impact significatif sur la façon dont les particuliers et les entreprises sont imposés, et rendent bien plus compliquée l'évaluation des différences de conséquences des impôts sur les hommes et les femmes.

- Est-ce que quelqu'un évalue l'impact sur les hommes et les femmes des propositions de modifications du système fiscal, y compris de la volonté d'augmenter l'imposition du secteur informel ?
- Quel est l'impact des avantages fiscaux, qui en bénéficie le plus, et pour qui sont-ils le plus défavorables ?

Les impôts doivent être analysés parallèlement aux opportunités d'optimisation ou d'évasion fiscales des particuliers et des entreprises, qui ont un impact très important sur la progressivité réelle des systèmes fiscaux et sur les montants des recettes générés.

- Une analyse des bénéficiaires de l'évasion et de l'optimisation fiscales a-t-elle été réalisée ?
- Sur quoi les autorités fiscales ciblent-elles leurs efforts en matière de lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale ?

Les impôts sur les revenus sont « progressifs » lorsqu'ils impliquent que les revenus les plus élevés sont soumis à des taux d'imposition plus élevés que les revenus plus faibles. Les systèmes d'impôts sur les revenus peuvent s'avérer discriminatoires pour les femmes directement (lorsque la législation fiscale leur est moins favorable qu'aux hommes) ou indirectement (lorsqu'un système fiscal engendre globalement un impact différent sur les femmes et sur les hommes en raison des situations qui leur sont propres). Les déclarations conjointes pour les couples constituent une forme de discrimination indirecte à l'encontre des femmes par rapport aux déclarations individuelles, car elles impliquent que les femmes sont soumises au même taux d'imposition que leur mari, dont les revenus sont (généralement) plus élevés. Il existe également une forme de discrimination explicite lorsque l'on impose que ce soit l'époux qui remplisse les déclarations conjointes. Les dérogations fiscales peuvent être indirectement discriminatoires lorsqu'elles impliquent que des dérogations sont accordées pour des motifs plus susceptibles de s'appliquer aux hommes.

- Le système d'imposition sur les revenus favorise-t-il ou décourage-t-il l'emploi des femmes ?
- Qui bénéficie des différentes dérogations fiscales applicables aux impôts sur les revenus ?
- Les femmes et les hommes bénéficient-ils d'un accès équitable aux crédits d'impôt ou aux avantages fiscaux, en théorie et en pratique ?

Les impôts sur les sociétés ont tendance à avoir des impacts progressifs, mais nous avons constaté une tendance mondiale en faveur de la réduction des taux légaux, dans la volonté affichée de stimuler la croissance et la compétitivité envers les pays voisins et d'attirer les investisseurs étrangers. Les entreprises se voient par ailleurs offrir des incitations et allègements d'impôts significatifs encourageant la mobilité des capitaux, ce qui entraine une certaine insécurité professionnelle, notamment pour les femmes les moins bien payées. Toutefois, les incitations fiscales peuvent également être utilisées pour favoriser la conformité au droit du travail, voire aller plus loin que les exigences légales en la matière, de façon à réduire les inégalités entre les genres.

- Quelle est la conséquence des allègements d'impôts offerts aux entreprises sur les recettes fiscales dans leur ensemble ?
- Quels types d'entreprises bénéficient d'allègements d'impôts ? Des entreprises dirigées par des femmes en bénéficient-elles ?

Dans les pays où les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits en matière de propriété foncière ou du même niveau de propriété foncière que les hommes, les taxes foncières auront un impact plus important sur les hommes.

- De quelle façon les taxes foncières et les autres taxes sur la fortune ont-elles des conséquences différentes sur les femmes et les hommes ?

Les inégalités entre les genres en matière d'impôts indirects ont elles aussi tendance à s'avérer indirectes[22], et sont par conséquent plus difficiles à identifier. Si on entend souvent que les impôts indirects sont régressifs et impactent davantage les femmes pauvres, le recours désormais plus fréquent aux dérogations et à la neutralité fiscale pour les produits de consommation de base complique quelque peu la situation. Toutefois, dans l'ensemble, les impôts directs sur les revenus ont toujours tendance à s'avérer plus progressifs que les impôts indirects.

- Existe-t-il des dérogations pour les taxes à la consommation (ou à la vente) de biens pour lesquels les familles les plus pauvres dépensent une grande partie de leurs revenus ? Existe-t-il des dérogations bénéficiant aux groupes les plus aisés ?
- De quelle façon les taxes à la vente affectent-elles le secteur informel et les individus, hommes et femmes, qui y travaillent ?
- Les biens assortis de droit d'accises et de tarifs douaniers sont-ils davantage consommés par les hommes ou par les femmes ?

Les redevances d'utilisation peuvent considérablement désavantager les femmes et les filles en raison des inégalités entre les genres au sein des foyers, qui impliquent que les besoins des hommes et des garçons sont prioritaires par rapport à ceux des femmes et des filles. Lorsque des redevances d'utilisation sont introduites pour des services tels que la santé et l'éducation, cela peut avoir un impact particulièrement désastreux sur la situation des femmes et des filles dans ces deux domaines.

- Les paiements sous forme de redevances d'utilisation locales sont-ils visibles dans les données nationales relatives aux recettes ?
- Existe-t-il une analyse des impacts des redevances en termes d'accès aux services publics en fonction des genres et des groupes de revenus ? Et en termes de qualité de ces services ?

QUELQUES EXEMPLES ILLUSTRANT LES PROBLÉMATIQUES

Traitement fiscal favorable applicable aux plus-values

Les plus-values sont collectées sur les gains réalisés en achetant puis en revendant des biens, tels que des maisons ou des parts sociales. La législation encadrant les impôts sur les revenus de la plupart des pays réserve un traitement favorable aux plus-values soit en les rendant non-imposables, soit en les taxant à un taux inférieur aux salaires, aux intérêts et aux autres revenus. En tant que groupe, les hommes bénéficient davantage que les femmes du traitement favorable accordé aux plus-values car ils réalisent généralement davantage de plus-values que les femmes. Des différences plus subtiles entre les genres existent également concernant la prise de risques financiers : pour diverses raisons, dont la culture adoptée par une grande partie du secteur financier qui considère la prise de risques de la part des hommes comme la norme[23], les hommes sont plus susceptibles que les femmes de prendre de tels risques, et donc de réaliser des plus-values. Par conséquent, ils auront tendance à bénéficier davantage de tout traitement favorable réservé aux plus-values.

Dérogations fiscales applicables aux impôts sur les revenus

À l'échelle mondiale, les hommes représentent la majeure partie de la population active formelle. Par conséquent, ils sont les principaux bénéficiaires des incitations fiscales relatives aux retraites et à l'épargne. Les femmes travaillant dans le secteur formel sont moins susceptibles de pouvoir se permettre d'avoir recours aux services d'un comptable et, dans de nombreuses régions du monde, sont moins éduquées et donc moins en mesure de comprendre et de tirer parti des systèmes complexes de dérogation fiscale. Certaines mesures de dérogation fiscale sont plus favorables aux femmes car elles fixent un seuil de base plus élevé pour les femmes que pour les hommes, mais dans certains pays, les

dérogations fiscales sont exclusivement réservées aux hommes[24]. Une étude consacrée aux dérogations fiscales menée en 2013 aux États-Unis a révélé que plus de la moitié du manque à gagner engendré par les dérogations aurait dû être prélevé aux 20 % des foyers les plus aisés, et 17 % aux 1 % les plus riches. Seuls 8 % concernaient les 20 % des foyers les plus pauvres[25].

Optimisation et évasion fiscales

Le terme « optimisation fiscale » désigne les moyens légaux par lesquels les entreprises ou les particuliers paient le moins d'impôts possible. Le terme « évasion fiscale », s'il comprend l'optimisation, désigne également les méthodes illégales utilisées pour ne pas payer d'impôts. Tant l'optimisation que l'évasion fiscale illégale ont un impact considérable sur les ressources dont disposent les gouvernements pour financer les services publics et la sécurité sociale[26] :

- En s'appuyant sur un réseau mondial de paradis fiscaux, comme l'ont révélé les affaires des Panama et des Paradise Papers, les super-riches sont parvenus à dissimuler au moins 7 600 milliards de dollars aux autorités fiscales. Selon une étude commandée par Oxfam, cela signifie que les 1 % les plus riches ont évité environ 200 milliards de dollars d'impôts.
- Les pays en développement perdent chaque année au moins 170 milliards de dollars de recettes fiscales évitées par les entreprises et les super-riches.

Le Tax Justice Network avance que la distinction entre les pratiques légales et illégales de l'évasion fiscale n'est pas si évidente. Pour réduire leurs impôts, les entreprises se tournent vers des systèmes qui ne seraient pas jugés légaux devant les tribunaux, pariant sur le faible risque de se retrouver face à un juge.

Quel que soit le terme retenu, les pratiques fiscales injustes ou agressives constituent une problématique de genre car elles réduisent les sommes payées par les grandes entreprises et les plus riches – dont la plupart sont des hommes – et donc les financements potentiellement disponibles pour les services sociaux et la sécurité sociale, dont les femmes sont particulièrement dépendantes.

Dérogations fiscales visant à favoriser la propriété foncière des femmes au Népal

Au Népal, des mesures de dérogation fiscale ont été créées afin d'encourager les femmes à enregistrer des terres à leur nom. La loi Financial Act 2072 (2015-16) introduit une dérogation fiscale de 25 % pour tout acte de propriété enregistré au nom d'une femme. D'autres mesures de dérogation ont été instaurées, par exemple en faveur des veuves (35 %), des femmes vivant dans des zones montagneuses reculées (50 %), et des anciennes travailleuses forcées non propriétaires achetant des terres après avoir contracté un prêt bancaire (100 %). Des droits d'enregistrement réduits ont également été instaurés pour les cas où une terre initialement uniquement enregistrée au nom de l'époux serait par la suite enregistrée au nom des deux époux[27]. Selon l'étude, les perceptions sociales, les obstacles administratifs plus importants auxquels sont confrontées les femmes et le manque de connaissances des femmes vivant en milieu rural limitent encore aujourd'hui le taux de propriété foncière des femmes ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur les terres enregistrées à leur nom, mais les dérogations fiscales ont tout de même contribué à instaurer des tendances positives en matière de propriété foncière des femmes.

Impôts et conséquences sur le temps des femmes

Les réformes fiscales peuvent avoir un impact sur l'équilibre entre travail rémunéré et non rémunéré, et sur les liens existant entre les deux. Si une incitation fiscale est accordée afin de pousser les femmes à occuper un emploi rémunéré, cela peut avoir un impact sur l'économie non rémunérée et la répartition du travail de soin non rémunéré entre les femmes et les hommes. Toutefois, cela dépend également de divers autres facteurs tels que les normes sociales. Une hausse des taxes sur les produits ou services liés au travail de soin des femmes, par exemple l'instauration de frais de scolarité ou de garderie, pourrait augmenter le temps que les femmes consacrent au travail rémunéré, ou modifier la nature du travail qu'elles réalisent. À l'inverse, une baisse des taxes sur certaines infrastructures et équipements permettant de gagner du temps – ou de réduire les tâches manuelles – et améliorant l'accès à l'eau pourrait réduire le temps passé par les femmes à collecter de l'eau, et même amener les hommes à contribuer davantage à ces tâches[28]. Évaluer les politiques fiscales relatives au travail rémunéré et non rémunéré implique souvent d'évaluer les coûts et les avantages financiers et en matière de temps[29].

QUI PREND LES DÉCISIONS ET DEMANDE DES COMPTES AU GOUVERNEMENT ?

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la prise de décisions, dans l'administration et dans le fait de demander des comptes au gouvernement. Tous les citoyens doivent pouvoir demander des comptes à l'État concernant la collecte et l'utilisation des impôts – qui sont les contribuables, comment l'argent est dépensé et qui en bénéficie – et déterminer les sommes collectées. Toutefois, les femmes sont peu impliquées en matière de politique fiscale et il a été prouvé qu'elles sont plus sujettes aux discriminations, à l'intimidation et à l'extorsion dans le cadre des processus de collecte[30]. Le manque d'informations affichées aux postes-frontière concernant les taxes et les droits de douane ajouté à l'illettrisme et au manque de compréhension des processus désavantagent les commerçantes.

- Quelles mesures sont adoptées afin de garantir que les femmes et les jeunes possèdent un minimum de connaissances en matière de fiscalité ?
- Quelles mesures sont adoptées afin d'impliquer les femmes et les filles dans les politiques et l'administration fiscales ?
- De quelle façon les femmes sont-elles traitées différemment des hommes par les collecteurs des impôts ?
- De quelles manières les femmes peuvent-elles demander des comptes au gouvernement concernant les problématiques fiscales ?

OBTENONS-NOUS LES PREUVES DONT NOUS AVONS BESOIN ?

Nous ne disposons que de peu de preuves de l'impact de la fiscalité sur les femmes et les hommes, notamment dans les pays en développement et dans les économies dominées par le secteur informel. Les études vouées à analyser cet impact sont très peu nombreuses[31]. Une analyse de l'incidence des recettes ventilée par genre se concentre sur la façon dont la collecte des recettes par le gouvernement a un impact différent sur les hommes et les femmes et sur la façon dont les femmes et les hommes sont impactés par les modifications des sommes de recettes générées et allouées aux dépenses publiques. Toute analyse des recettes ventilée par genre nécessite que les gouvernements recueillent et publient des données individuelles et ventilées par genre plus spécifiques concernant la propriété foncière, les revenus, la consommation et les impôts versés.

- De quelles données disposons-nous concernant les impôts versés (au global, par les femmes et les hommes, par groupes de revenus et par secteur professionnel) ?

- Dans quelle mesure le genre est-il pris en compte dans les modèles gouvernementaux ou académiques analysant qui sont les contribuables et les effets associés ?
- Existe-t-il un processus gouvernemental utilisant les données pour évaluer de quelle manière les impôts ont un impact différent sur les hommes et les femmes, dans un cadre plus large de budget sensible au genre ?
- Existe-t-il des données relatives à l'utilisation du temps ? Le cas échéant, contiennent-elles des informations concernant les revenus et l'emploi ?
- Les femmes, les organisations de femmes et les chercheurs et universitaires féministes sont-ils impliqués dans la collecte des données et la mesure de l'impact des impôts sur les inégalités entre les femmes et les hommes ?
- Quelles initiatives sont entreprises pour consolider les données et les études relatives aux différences d'impact des impôts sur les femmes et les hommes ?

QUE FONT OXFAM ET SES PARTENAIRES ?

Oxfam et ses partenaires sont impliqués dans diverses initiatives liées aux questions de genre et à la fiscalité. Certaines d'entre elles sont détaillées ci-dessous et illustrent les différents types d'engagements possibles.

Favoriser le développement des connaissances en matière de fiscalité

Au Kenya, Oxfam et ses partenaires collaborent avec des commerçantes dans le secteur informel pour les aider à se familiariser aux questions de budget. Une étude a été menée afin d'analyser les différences d'impact de la fiscalité sur les petits commerçants à Nairobi selon leur genre. Les résultats sont utilisés pour élaborer une stratégie de campagne, sensibiliser les individus et partager les apprentissages avec les autorités gouvernementales. Les petits commerçants aimeraient mieux comprendre ce que dit la législation du pays en termes de services devant être fournis en contrepartie du paiement des droits de licence.

La Ghana Integrity Initiative, la Ghana Association of Women Entrepreneurs et Christian Aid ont collaboré avec des femmes entrepreneurs dans le secteur informel, dont bon nombre ne comprenaient pas le processus fiscal, se méfiaient des collecteurs des impôts et ne savaient pas pourquoi elles devaient payer des impôts. Cette initiative a permis d'instaurer des changements « d'attitudes, d'éducation et de sensibilisation en matière de fiscalité » à mesure que les femmes commençaient à comprendre le système, notamment les responsabilités du gouvernement liées à l'utilisation des recettes collectées en faveur des services publics[32].

Diverses ressources permettent de soutenir ce type d'initiatives, aidant les OSC à développer les capacités de leurs électeurs en matière de fiscalité et, dans une certaine mesure, plus spécifiquement en matière de liens entre la fiscalité et les questions de genre. Parmi ces ressources figurent le Fair Tax Monitor, qui offre une méthodologie d'analyse par pays[33], et *Tax Justice Advocacy: A Toolkit for Civil Society* (Christian Aid et Somo). Il existe également un manuel consacré au budget créé par ActionAid et destiné aux travailleurs sur le terrain et aux OSC locales. Il contient des outils de base permettant d'analyser les budgets, de comprendre l'économie politique à l'échelle locale, et de contribuer à la réflexion concernant les montants de TVA payés par différents particuliers, l'équité des taxes et les sources de recettes fiscales[34].

Sensibiliser à propos des questions de genre au sein des plateformes fiscales des OSC nationales

Oxfam œuvre dans de nombreuses régions et de nombreux pays au sein de coalitions nationales pour la justice fiscale. Dans certains cas, ces coalitions analysent les aspects liés au genre de la fiscalité, mais rarement de façon régulière.

Le projet « Promoting Women's Rights through Extractive Industries Revenue Accountability » d'Oxfam en République dominicaine et en Zambie est destiné à soutenir la représentation et les actions des femmes visant à influencer la façon dont les recettes émanant des industries extractives sont utilisées pour satisfaire les priorités sociales et économiques des femmes. Ce projet s'appuie sur un processus d'apprentissage interactif entre les genres afin de rassembler les organisations œuvrant en faveur des droits des femmes et celles s'attachant à promouvoir la transparence des recettes émanant des industries extractives. Des études nationales analysant les dimensions de genre de la contribution des femmes aux processus de redevabilité sociale des recettes émanant des industries extractives et les obstacles à cette contribution complètent ce processus. L'objectif principal consiste à faire des femmes et des organisations œuvrant en faveur des droits des femmes des acteurs majeurs des débats de plaidoyer politique autour de la transparence des recettes émanant des industries extractives et de la manière dont ces recettes sont investies.

Études au service du travail de plaidoyer lié à la fiscalité et aux questions de genre

Au Vietnam, Oxfam et ses partenaires ont lancé une étude visant à évaluer l'impact potentiel d'une modification des taux de TVA pour les femmes et les hommes appartenant à différents groupes de revenus. Cette étude visait spécifiquement à influencer les débats autour des propositions du gouvernement d'augmenter la TVA sur des produits de base. Bien que l'on s'inquiète souvent du fait que des hausses de la TVA pourraient avoir des effets particuliers sur les foyers les plus pauvres, notamment ceux dirigés par des femmes, en réalité, les effets varient et dépendent de la façon dont la taxe est collectée. L'étude a été bien accueillie par les politiciens, le public et les médias, mais le gouvernement doit encore prendre sa décision concernant les réformes de la TVA.

Le Fair Tax Monitor est un outil de plaidoyer basé sur les preuves identifiant les principaux goulots d'étranglement au sein des systèmes fiscaux et fournissant des preuves pour le travail de plaidoyer aux niveaux national et international. Il permet de comparer les politiques et pratiques fiscales de différents pays à l'aide d'une méthodologie standardisée et d'une approche de recherche unifiée. Le projet a été créé par Oxfam Novib et Tax Justice Network–Africa en collaboration avec les bureaux pays d'Oxfam et leurs partenaires au Bangladesh (avec SUPRO), au Pakistan (Indus Consortium), au Sénégal (Forum Civil) et en Ouganda (SEATINI). Le Fair Tax Monitor s'appuie sur les données et analyses présentées dans les rapports nationaux rédigés en respectant un cadre de recherche commun. Il comprend à l'heure actuelle certains aspects liés au genre, qui seront développés d'ici la fin de l'année 2018.

D'autres études sont menées par de nombreux économistes féministes de plusieurs pays, dont des membres de l'Association internationale pour une économie féministe, de même que des études soutenues ou coordonnées par l'International Centre on Tax and Development, ou encore impliquant des groupes tels que le UK Women's Budget Group.

Campagnes nationales

Le Capacity for Research and Advocacy for Fair Tax (CRAFT) est un programme dirigé par des OSC et soutenu par Oxfam Novib visant à instaurer des systèmes fiscaux responsables, justes et favorables aux plus pauvres. Dans le cadre de cette initiative, plus de 13 millions d'hommes et des femmes en Ouganda, au Nigeria, au Bangladesh, au Mali et au Ghana ont été informés, grâce à des ateliers d'éducation civique, des effets néfastes des pratiques fiscales injustes et inefficaces et de l'existence de systèmes alternatifs plus progressifs. Ces ateliers ont

notamment pris la forme d'émissions de radio, de talk-shows, d'émissions télévisées ou encore d'articles de presse. Certaines initiatives ciblaient spécifiquement les femmes. Au Nigeria, une réunion spéciale a été organisée pour les travailleurs du secteur informel, et plus particulièrement les femmes. Au Mali, en février 2015, une campagne (ou caravane) de mobilisation civique a été organisée, à laquelle ont participé 200 femmes et jeunes ainsi que près de 150 hommes. La caravane a été couverte par pas moins de 11 médias différents[35].

En Colombie, l'initiative « Menstruación libre de impuestos » (menstruations non imposables) a été créée sous la bannière de Justicia Tributaria, la plateforme nationale de justice fiscale réunissant entre autres militants, universitaires et travailleurs. La campagne ciblait la TVA prélevée sur les produits d'hygiène féminine. Suite à cette campagne réussie, le gouvernement a réduit la taxe de 16 % à 5 %, ce qui constitue une grande victoire.

Le Southern and Eastern Africa Trade, Information and Negotiations Institute (SEATINI) et d'autres OSC se sont engagés dans un travail de plaidoyer en faveur de réformes des politiques fiscales afin de garantir que la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des recettes soient inclusives, équitables et justes. Ils ont également permis de développer la capacité des parties prenantes à réclamer la redevabilité aux niveaux national et local. Ces initiatives ciblent les hommes et les femmes et ont donné naissance à des outils de sensibilisation et de mobilisation du public, l'incitant à agir en matière de fiscalité[36].

Campagnes mondiales

Le Global Tax Justice Network a lancé en mars 2017 la campagne « Global Days of Action » consacrée à la justice fiscale pour les droits des femmes. Un ensemble d'outils de campagne a été créé, contenant des ressources essentielles permettant de soutenir le travail des OSC dans les pays[37]. La campagne a été coordonnée par le groupe de travail Fiscalité et Genre du Réseau.

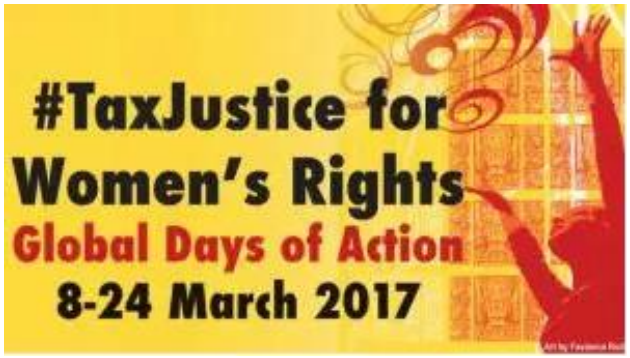

La toute première convention mondiale sur la justice fiscale pour les droits des femmes a eu lieu à Bogota (Colombie) en juin 2017 et a réuni des militants, des universitaires et des ONG. Parmi les sujets abordés à cette occasion figuraient les initiatives lancées dans différentes régions[38]. La déclaration de Bogota a été rédigée et signée par plus de 150 organisations[39].

Défis d'ordre juridique

Le CESR et ses partenaires ont intenté des poursuites en justice à l'encontre de la Suisse en raison des effets néfastes de son rôle de paradis fiscal sur les droits des femmes. Suite à la soumission conjointe et à la fiche d'information associée consacrée aux effets extra-territoriaux des abus fiscaux facilités par la Suisse - élaborées par le CESR et Alliance Sud, la Global Justice Clinic de la faculté de droit de l'Université de New York, Public Eye et le Tax Justice Network (TJN) - le Comité des Nations Unies chargé de vérifier le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a fait part de ses inquiétudes à la fin du mois de novembre concernant les effets potentiellement néfastes du principe de secret bancaire en vigueur en

Suisse et des politiques fiscales applicables aux entreprises du pays sur la capacité des autres pays, notamment de ceux manquant d'ores et déjà de recettes, à mobiliser toutes les ressources disponibles pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits[1].

COMMENT OBTENIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?

ActionAid UK (2016) Making Tax Work for Women's Rights

Buenaventura, M. et Miranda, C (2017) The IMF and Gender Equality: VAT, Bretton Woods Project

Christian Aid (2014) Taxing men and women: why gender is crucial for a fair tax system

Donald, K. (2015) Women's Rights and Revenues: Why we can't achieve gender equality without fiscal justice, blog du Center for Economic & Social Rights

Elson, D. (2008) Budgeting For Women's Rights: Monitoring Government Budgets for compliance with CEDAW, UNIFEM

Grown, C. et I. Valodia (eds) (2010) Taxation and Gender Equity: A Comparative Analysis of Direct and Indirect Taxes in Developing and Developed Countries

ICTD blog (2017) Tax Justice for Women's Rights: The Real Issues in Developing Countries

Rhodes, Parvez et Harvey (2017) An Economy that Works for Women, Oxfam International.

Tax Justice Focus (2015) The Gender Edition (2015) ; voir également la page gender du site Internet du Tax Justice Network

UK Women's Budget Group (2017) Gender impact of taxation.

Note thématique (2010) du PNUD Égalité de Genre et Réduction de la Pauvreté Les impôts

ONU Femmes (2018) Gender, Taxation and Equality in Developing Countries

[1] http://www.cesr.org/switzerland-held-account-cost-tax-abuse-women%E2%80%99s-rights

© Oxfam mars 2019

Ce Guide rapide a été rédigé par Mary-Ann Stephenson, Clare Coffey et Susan Himmelweit (UK Women's Budget Group). Le UK Women's Budget Group est une organisation indépendante à but non lucratif qui examine notamment le budget du Royaume-Uni. La version finale de ce guide reflète également les commentaires de plusieurs membres du personnel d'Oxfam.

Ce document peut être utilisé librement à des fins d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.
Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire concernant les questions soulevées dans ce document, veuillez contacter : Clare Coffey (CCoffey@Oxfam.org.uk)

RÉFÉRENCES

[1] ONU Femmes (2018) *Gender, Taxation and Equality in Developing Countries*. http://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/geder-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508

[2] Consulter le site du FMI pour mieux comprendre les principes fiscaux de base http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2014/12/basics.htm

[3] Mumford (2015) *On the Margins,* Tax for Our Times, Fabian Society et Friedrich Ebert Stiftung. https://fabians.org.uk/wp-content/uploads/2015/08/Tax-for-our-Times-July-2015-1.pdf

[4] After Lahey (2011) *The 'Capture' of Women in Law and Fiscal Policy: The Tax/Benefit Unit, Gender Equality and Feminist Ontologies,* Challenging Gender Inequality in Tax Policy Making: Comparative Perspectives, édité par K Brooks, A Gunnarsson, L Philipps, M Wersig

[5] Voir Gunnarsson, Schratzenstaller, Spangenberg (2017) *Gender Equality and Taxation in the European Union,* Parlement européen.

[6] L'Observateur de l'OCDE (2012) *La fiscalité au service de l'équité*, http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3099/La_fiscalit_E9_au_service_de_l_92_E9quit_E9.html

[7] Christian Aid (2014) *Taxing Men and Women: Why Gender is crucial for a fair tax system*, http://www.christianaid.org.uk/images/taxing-men-and-women-gender-analysis-report-july-2014.pdf

[8] KPMG International (2015) *2015 Global Tax Rate Survey*, https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/pdf/2015/11/global-tax-rate-survey-2015-v2-web.pdf

[9] Vazquez Pimental, Macias Aymar & Lawson (2018) *Reward Work, Not Wealth*. Oxfam https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiques/2018-01-22/les-1-les-plus-riches-empochent-82-des-richesses-creees-lan

[10] OMC (2013) *Rapport sur le commerce mondial 2013*, https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/world_trade_report13_f.pdf

[11] ONU Femmes (2018) op. cit.

[12] ONU Femmes (2018) op. cit.

[13] Berkhout (2016) *Tax Battles: the dangerous global race to the bottom on corporate tax,* Oxfam, https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/bp-race-to-bottom-corporate-tax-121216-en.pdf

[14] FT (2018) Multinationals pay lower taxes than a decade ago, Financial Times. https://www.ft.com/content/2b356956-17fc-11e8-9376-4a6390addb44?segmentid=acee4131-99c2-09d3-a635-873e61754ec6

[15] Vazquez Pimental, Macias Aymar & Lawson (2018) op. cit.

[16] UN (2017) World Mortality Report. http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/mortality/World-Mortality-2017-Data-Booklet.pdf

[17] Consulter cette page pour obtenir des références utiles https://en.wikipedia.org/wiki/Age_disparity_in_sexual_relationships

[18] OIT (2018) Prendre soin d'autrui : Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent. https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_633167/lang--fr/index.htm

[19] OIT (2018) op. cit.

[20] OIT (2018) op. cit.

[21] OIT (2018) op. cit.

[22] Grown et Valodia (eds) (2010) *Taxation and Gender Equity: A Comparative Analysis of Direct and Indirect Taxes in Developing and Developed Countries*

[23] Nelson (2012) Are women really more risk averse than men? Global Development and Environment Institute Working Paper 12-05. http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/12-05NelsonRiskAverse.pdf

[24] ONU Femmes (2018)

[25] Bureau du budget du Congrès américain (2013) *The Distribution of Major Tax Expenditures in the Individual Income Tax System*, https://www.cbo.gov/publication/43768

[26] Vazquez Pimental, Macias Aymar & Lawson (2018) op. cit.

[27] OIM (2016) Barriers to Women's Land and Property Ownbership in Nepal, International Organisation for Migration. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DOE/LPR/Barriers-to-Womens-Land-Property-Access-Ownership-in-Nepal.pdf

[28] Voir Rost et Koissy-Kpein (2017) *Infrastructure and Equipment for Unpaid Care Work: Household survey findings from the Philippines, Uganda and Zimbabwe. 2017 Household Care Survey Report.* Executive summary. Oxfam

[29] Note thématique (2010) du PNUD : Égalité de Genre et Réduction de la Pauvreté Les impôts, 2010, http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Poverty%20Reduction/Taxation%20French.pdf

[30] Joshi (2017) Tax and gender in developing countries: what are the issues? ICTD. https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/13066/ICTD_SumBrief%236_OnlineNew2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

[31] Birchall & Fontana (2015) *The gender dimensions of expenditure and revenue policy and systems*. L'étude la plus complète a été menée par Grown et Valodia (2010) op. cit., et il existe des études spécifiques à certains pays.

[32] Carroll (2011) Taxing Ghana's Informal Sector: the experience of women. https://www.christianaid.org.uk/sites/default/files/2017-08/taxing-ghana-informal-sector-november-2011.pdf

[33] https://www.oxfamintermon.org/sites/default/files/documentos/files/dp-adjusting-the-lens-lac-fiscal-policy-gender-260914-es.pdf

[34] http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/budgets_-_revenues_and_financing_public_service_provision_-_hrba_governance_resources.pdf

[35] https://maketaxfair.net/craft-progress-report-2013-2015/

[36] http://www.seatiniuganda.org/programs/financing-for-development-tax-justice.html

[37] https://www.globaltaxjustice.org/en/action/global-days-action-taxjustice-women%E2%80%99s-rights

[38] https://www.globaltaxjustice.org/en/latest/tax-justice-womens-rights-convening-bogota-colombia

[39] https://www.globaltaxjustice.org/sites/default/files/EN_Bogota-Declaration-Tax-Justice-for-Womens-Rights.pdf